MANDEMENT
DE MONSEIGNEUR
L'ARCHEVÊQUE
DE PARIS,

QUI ordonne que le TE DEUM *ſera chanté dans toutes les Egliſes de ſon Diocéſe, en actions de graces de la priſe de la Ville d'*O*STENDE*.

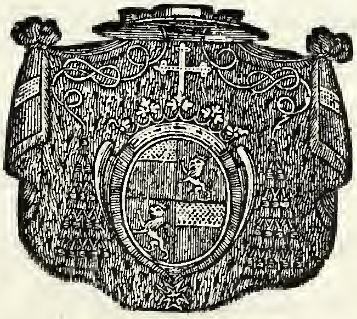

A PARIS,
Chez *CLAUDE HERISSANT*, Imprimeur de Monſeigneur l'Archevêque, rue Notre-Dame, à la Croix d'Or.

M. DCC. XLV.

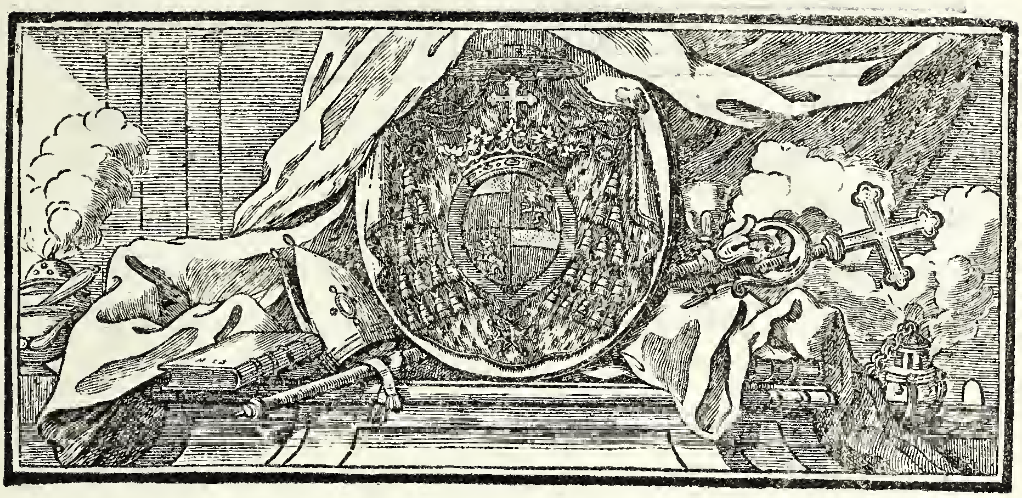

MANDEMENT
DE MONSEIGNEUR
L'ARCHEVÊQUE
DE PARIS,

QUI ordonne que le TE DEUM *ſera chanté dans toutes les Egliſes de ſon Diocéſe, en actions de graces de la priſe de la Ville d'*OSTENDE.

CHARLES-GASPARD-GUILLAUME DE VINTIMILLE DES COMTES DE MARSEILLE DU LUC, par la Miſéricorde Divine, & par la grace du Saint Siége Apoſtolique, Archevêque de Paris, Duc de Saint-Cloud, Pair de France, Commandeur de l'Ordre du S. Eſprit, &c. Aux Archiprêtres de ſainte Marie-Madelaine & de ſaint Severin, & aux Doyens ruraux de notre Diocéſe: SALUT ET BENEDICTION.

Si parmi les bienfaits que le Seigneur nous accorde, il en eſt qui méritent de plus ſignalés témoignages de notre reconnoiſſance, pourrions-nous ne pas regarder comme tel, celui que nous offre la reddition de la Ville d'Oſtende, dont la perte a été infiniment ſenſible aux Puiſſances, que d'injuſtes motifs ont réunies contre nous.

Elles avoient publié avec affectation, qu'elles emploieroient les moyens les plus efficaces pour ſauver cette Place importante; & elles n'ont en effet rien oublié pour faire tourner à notre confuſion une entrepriſe ſi difficile. *Béni ſoit le Dieu très-haut, qui par la protection qu'il nous a donnée*, nous a mis en état de rendre vains leurs efforts, & d'éxécuter en peu de temps & avec peu de perte, un projet que pluſieurs regardoient, peut-être, comme téméraire ou trop haſardé.

Benedictus Deus excelſus, quo protegente, hoſtes in manibus tuis ſunt. *Gen.* 14. ℣. 20.

En cette occaſion, & en toute autre, où le Ciel ſeconde nos deſirs, loin de nous livrer à l'orgueil, & d'attribuer nos ſuccès à nos ſeules forces, humilions-nous, avouons notre foibleſſe, & ſouvenons-nous de cette parole du Sage, qu'*il n'y a que Dieu ſeul qui ait une grande puiſſance*.

Quoniam magna potentia Dei ſolius. *Eccli.* 3. ℣. 31.

Remercions-le donc de notre nouvelle conquête, & de toutes celles qui l'ont précedée: diſons-lui avec le Prophéte: *Quel eſt le Dieu auſſi grand que notre Dieu? Vous êtes le Dieu qui operez des merveilles*. Que toute la terre connoiſſe que nos proſpérités ne nous aveuglent pas: que nos ennemis mêmes apprennent, que nous n'attribuons nos avantages, ni à notre force ni à leur foibleſſe, mais au

Quis Deus magnus ſicut Deus noſter? Tu es Deus qui facis mirabilia. *Pſ.* 76. ℣. 14. & 15.

ſecours & à l'appui d'une main, qui peut, quand il lui plaît, élever ceux qu'elle abbaiſſe, & abbaiſſer ceux qu'elle éleve : ſentiment qui en nous préſervant d'une orgueilleuſe préſomption, nous fera éviter l'écueil le plus capable de nous faire perdre les faveurs du Ciel.

Mais en rendant à Dieu la gloire qui lui eſt dûe, donnons au Roi les éloges qu'il mérite : en confeſſant que l'homme eſt redevable à la divine Bonté, de tout ce qui eſt en lui digne d'approbation & d'eſtime ; louons dans notre auguſte Monarque ſon application au travail pendant la Campagne, ſon diſcernement dans le choix des perſonnes à qui il confioit l'éxécution de ſes ordres, ſa fermeté, qui dans des conjonctures critiques, a ſoûtenu ou ranimé le courage de ſes Troupes, ſon affabilité, qui lui a gagné le cœur de ſes nouveaux ſujets, & leur a fait aimer le joug d'une domination, qu'ils n'auroient jamais redoutée, s'ils l'euſſent toujours connue.

Quelle joie pour nous de ſçavoir que ce Monarque ſi ardemment déſiré ſe rendra bientôt à nos vœux ; que bientôt nous aurons la conſolation de le voir rentrer triomphant dans ſa Capitale, au milieu des acclamations d'un peuple, qui ne céde à aucun autre en amour & en attachement pour ſon Souverain ! Quel ſujet d'édification en même temps, d'apprendre qu'un des premiers ſoins de Sa Majeſté, ſera de venir dans ce Temple auguſte, que la piété de ſes Peres leur a toujours fait réverer, dépoſer, pour ainſi dire, aux pieds des Autels les marques de ſa puiſſance & de ſa grandeur, & faire au Roi des Rois un

humble & reſpectueux hommage de ſes victoires & de ſes triomphes !

A CES CAUSES, après en avoir conferé avec nos vénérables Freres les Doyen , Chanoines & Chapitre de notre Egliſe Métropolitaine, Nous ordonnons, que le *Te Deum*, avec le Verſet *Benedicamus Patrem & Filium*, & l'Oraiſon *Pro gratiarum actione*, l'Antienne *Domine, ſalvum fac Regem*, &c. le Verſet *Fiat manus tua* , &c. & l'Oraiſon *Pro Rege & ejus Exercitu*, ſera chanté Vendredi prochain trois du préſent mois de Septembre, dans notredite Egliſe , en actions de graces de la priſe de la Ville d'Oſtende. Qu'il ſera pareillement chanté le Dimanche cinq Septembre , dans toutes les Abbayes , Chapitres, Paroiſſes, & Communautés Séculiéres & Réguliéres de la Ville & des Fauxbourgs de Paris ; & le Dimanche qui ſuivra la réception de notre préſent Mandement , dans toutes les autres Egliſes de notre Diocéſe.

SI VOUS MANDONS que ces Préſentes vous ayez à notifier à tous Abbés, Prieurs, Curés, Supérieurs & Supérieures des Communautés éxemptes & non éxemptes, à ce qu'ils n'en ignorent. DONNE' à Paris en notre Palais Archiépiſcopal, le premier Septembre mil ſept cent quarante-cinq.

Signé ✠ CHARLES, Archevêque de Paris.

Par Monſeigneur,

LASONE

LETTRE DU ROI,

A Monſeigneur l'Archevesque de Paris.

MON COUSIN, pendant que mes Troupes entroient dans Dendermonde, le Comte de LOWENDAL preſſoit la Ville d'Oſtende; malgré la difficulté de l'accès de cette Place, il en a conduit le ſiége avec tant d'intelligence & de capacité, que la Garniſon, quoique forte de quatre mille hommes, & continuellement rafraîchie par les ſecours que la Mer lui facilitoit, a été obligée de capituler le vingt-trois de ce mois, après ſix jours de tranchée ouverte, & de livrer la Place dont elle eſt ſortie aujourd'hui avec tous les honneurs de la Guerre. Cette importante conquête m'aſſure la poſſeſſion de tout ce qui reſtoit à la Reine de Hongrie dans le Comté de Flandres, & prive l'Angleterre des avantages qu'elle tiroit d'une communication directe avec les Pays-Bas Autrichiens. Mais quelque glorieuſe qu'elle ſoit pour mes armes, ce que j'y enviſage de plus flateur eſt l'eſpérance qu'elle me donne que tant de ſuccès accumulés rameneront enfin les Puiſſances belligerantes à des vûes pacifiques, qui ont toujours été l'objet de mes deſirs. C'eſt pour demander cette grace au Seigneur, en lui marquant ma reconnoiſſance de toutes celles que j'ai reçues de lui pendant le cours de cette Campagne, que je vous fais

cette Lettre, pour vous dire, que mon intention eſt, que vous faſſiez chanter le *Te Deum* dans l'Egliſe Métropolitaine & autres de votre Diocéſe, avec les ſolemnités requiſes, au jour & à l'heure que le Grand-Maître ou le Maître des Cérémonies vous dira de ma part, & que vous y invitiez tous ceux qu'il conviendra d'y aſſiſter. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, mon Couſin, en ſa ſainte & digne garde. Ecrit au Camp de Melis en Brabant le 27. Août 1745.

Signé, LOUIS.

Et plus bas, PHELYPEAUX.

Et au dos eſt écrit : A mon Couſin l'Archevêque de Paris, Duc de Saint-Cloud, Pair de France, Commandeur de l'Ordre du Saint Eſprit.